



République française
Département de la Lozère
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES

Séance du 15 mai 2025 à 18 heures

Date de Convocation 07 mai 2025

Membres en exercice : 35	L'an deux mille Vingt-cinq et le 15 mai, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Henri COUDERC,
Présents : 27	
Votants : 31	
Pour : 31	Présents : Henri COUDERC, Alain CHMIEL, Alain ARGILIER, René JEANJEAN, François ROUYEYROL, Serge VEDRINES, Gérard PÉDRINI, Daniel GIOVANNACCI, Christian ALBARIC, Damien ARMAND, Patrick BOSC, Martine BOURGADE, Michel CAPONI, Marie-Thérèse CHAPELLE, Maurice DUNY, Francis DURAND, Serge GRASSET, Sylvette HUGUET, Claudie MARTIN-PASCAL, Jean-Luc MICHEL, Sébastien MOREAU, Roselyne PRADEILLES, Vincent PRATLONG, Daniel REBOUL, Bernard RIEU, Gisèle ROSSETTI, Gilles VERGELY,
Contre : 0	Représentés : Flore THEROND pouvoir à Martine BOURGADE, Bdeia AMATUZZI pouvoir à Gérard PÉDRINI, Michel COMMANDRE pouvoir à René JEANJEAN, Pierre HERRGOTT pouvoir à Sébastien MOREAU,
Abstention : 0	Excusés : Flore THEROND, Bdeia AMATUZZI, Michel COMMANDRE, Pierre HERRGOTT
	Absents : Emmanuel ADELY, Régine DOUSSIERE, Jaclyn MALAVAL, Jean WILKIN
	Présents non votants :

Secrétaire de séance : Madame Claudie MARTIN-PASCAL

DELIB-2025-067 - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC KWZ TV

Le Conseil communautaire,

CONSIDÉRANT le partenariat efficace mis en œuvre depuis 2023 avec le média KWZ Tv, au quotidien sur des communications ordinaires ou lors d'événementiels ciblés, avec plus de 50.000 abonnés, en Lozère et bien au-delà,

CONSIDÉRANT l'activité de ce média dirigé et animé par Monsieur Éric MICHEL et le projet en cours, de confection d'un car-studio dédié renforçant sa capacité de couverture et son efficacité à diffuser les images,

CONSIDÉRANT la proposition de partenariat renouvelé, pour une durée de 3 ans, présentée par Monsieur Éric MICHEL, représentant le média KWZ Tv,

CONSIDÉRANT le projet de convention entre KWZ Tv et la Communauté de communes, encadrant le partenariat pour une durée de 3 ans (2026-2028), dont les engagements principaux sont les suivants :

- Accès à la page Facebook « KWZ tv Lozère – la chaîne lozérienne » pour permettre de réaliser des « contenus et lives » sur la chaîne ;
- Intervention du car-studio sur le territoire et lors des événementiels où le partenariat est mobilisé ;

- Deux émissions TV « en direct » préparées conjointement ;
- Edition et partage de vidéos produites par la CCGCC.

CONSIDÉRANT la délibération du Conseil n° DELIB_2024_108 en date du 12 septembre 2024 portant Actualisation du règlement des subventions aux associations,

CONSIDÉRANT que la participation financière annuelle s'élève dans ce cadre à 3.000€, avec attribution budgétaire annuelle au moment du vote du budget primitif,

CONSIDÉRANT les avis favorables de la Commission Communication et du Bureau,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

APPROUVE le partenariat renouvelé avec KWZ Tv, pour une durée de 3 ans (2026-2028), prévoyant une participation financière annuelle à hauteur de 3.000€ ;

APPROUVE les termes de la convention de partenariat entre KWZ Tv et la Communauté de Communes, ci-annexée ;

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets primitifs du Budget principal respectifs chaque année, à l'article 65748 ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de partenariat, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Le Président,
Henri COUDERC



Le secrétaire de séance,
Claudie MARTIN-PASCAL

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Claudie Martin-Pascal, the secretary of the meeting.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.